Lettre de Jean Monnet aux personnalités politiques et syndicales des pays de la CECA (Octobre 1955)

Légende: En octobre 1955, Jean Monnet, président démissionnaire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), adresse aux personnalités politiques et syndicales des six États membres de la CECA une lettre les invitant à participer à la constitution du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE).

Source: Recueil des communiqués et déclarations du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe 1955-1965. Lausanne: Centre de recherches européennes, 1965. 184 p. p. 11-12.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL:
http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_aux_personnalites_politiques_et_syndicales_des_pays_de_la_ceca_octobre_1955-fr-2865a227-e825-4f70-ade7-2bd4f812f73d.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Lettre adressée par M. Jean Monnet aux personnalités politiques et syndicales des pays de la CECA

J’ai l’honneur de vous demander de participer à la constitution du Comité d’Action pour les Etats-Unis d’Europe.

Les personnalités qui participent à la constitution du Comité demanderont chacune à leur organisation d’y adhérer. Il est entendu que les organisations politiques ou syndicales qui adhéreront au Comité y seront représentées par le délégué qu’elles mandateront à cet effet.

Le Comité assurera l’unité d’action des organisations qui en seront membres afin de parvenir par des réalisations concrètes aux Etats-Unis d’Europe.

Son action consistera d’abord par son intervention et celle des organisations groupées en son sein à manifester auprès des gouvernements, des parlements, et des opinions publiques, leur détermination de voir faire de la Résolution de Messine du 2 juin dernier une véritable étape vers les Etats-Unis d’Europe.

Cette résolution a mis à l’étude: l’élargissement des bases de développement économique des pays participants, notamment par l’utilisation de l’énergie atomique, la réalisation progressive d’un marché commun européen, avec les mesures de sauvegarde nécessaires et l’harmonisation des politiques sociales.

Pour attendre ces objectifs, il faut écarter les faux-semblants. Une simple coopération entre les gouvernements ne saurait suffire. Il est indispensable que les Etats délèguent certains de leurs pouvoirs à des institutions fédérales européennes, mandataires de l’ensemble des pays participants. Il s’agit en même temps d’assurer une association étroite de la Grande-Bretagne aux réalisations nouvelles.

Le Comité veillera à obtenir que, conformément aux propositions de l’Assemblée Commune du 14 mai dernier, la Communauté Charbon Acier reçoive les pouvoirs nécessaires au développement de son action dans le domaine social.

Jean Monnet.